



Compte-rendu du conseil municipal du 5 février 2026

Le **cinq février deux-mille-vingt-six à vingt heures trente**, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-huit janvier deux-mille-vingt-six, s'est réuni ce jour sous la présidence d'Armindo GOMES, Maire.

Étaient présents :

Armindo GOMES, David FRATINI, Philippe EXBRAYAT, Dejan GLISOVIC, Alexandre BONILLA PEREZ, Valérie DUVAL, Grégoire MEYMERIE

Étaient absents :

Humberto CARVALHO GOMES, Henri PRÉVOSTEAU, France VAN DEN BURG

Pouvoirs :

France VAN DEN BURG donne pouvoir à David FRATINI

Henri PRÉVOSTEAU donne pouvoir à Philippe EXBRAYAT

Quorum : Le quorum de 6 conseillers présents au minimum est atteint.

Ordre du jour :

Table des matières

I. Désignation du secrétaire de séance.....	2
II. Validation du dernier Compte-rendu	2
III. Validation du Compte Épargne Temps (C.E.T).....	2
IV. Modification de délibération agents recenseurs	2
V. Contrat de dématérialisation de transmission des actes	3
VI. DCE phase 2 des travaux de voirie.....	3
VII. Questions diverses.	3

Mairie de SANTEUIL,

2 rue de la mairie 28700 SANTEUIL

☎ 0237249149 - ✉ mairie@santeuil28.fr



I. Désignation du secrétaire de séance

David FRATINI est désigné secrétaire de séance.

II. Validation du dernier Compte-rendu

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 novembre 2025 est validé à l'unanimité.

III. Validation du Compte Épargne Temps (C.E.T)

Le Compte Epargne Temps est un dispositif qui ouvre aux agents des Collectivités et Etablissements Publics à temps complet ou non complet employés de manière continue et ayant accompli au moins une année de service, la possibilité de capitaliser du temps sur plusieurs années en reportant d'une année sur l'autre des jours de congés, d'ARTT et sous certaines conditions des repos compensateurs, qui n'ont pas pu être pris dans l'année pour raisons de service. La demande ayant été faite et le CST ayant donné son accord, il est proposé d'ouvrir un CET qui donne droit à une capitalisation du 21^{ème} au 25^{ème} jour de congé.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, d'adopte à la majorité (1 abstention) les modalités d'utilisation et de gestion du CET exposées ci-dessus.

IV. Modification de délibération agents recenseurs

Lors du conseil municipal du 11 septembre, Josiane CLAMAN et Nicole GONÉRA avaient toutes deux été désignée comme agents recenseurs pour le recensement 2026 de la commune. Mme CLAMAN s'étant désistée elle a été remplacée par Mme Hélène BOUVET.

Il est demandé au conseil de valider la modification des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la modification des agents recenseurs et Mme BOUVET recevra la dotation qui devait être perçue par Mme CLAMAN.



V. Contrat de dématérialisation de transmission des actes

Le contrat de transmission des actes avec la Sté DOCAPOSTE s'est terminé en Décembre 2025.

Il est proposé un nouveau prestataire, GIP Récia pour utiliser leur outil Solaer afin de transmettre les actes en version dématérialisé au tarif de 315 € l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la convention avec GIP Récia.

VI. DCE phase 2 des travaux de voirie.

Le dossier technique de la 2ème phase des travaux de voirie a été transmise par voie dématérialisé au conseil municipal. Auquel il est demandé d'apporter leur remarques avant publication de la mise en concurrence.

Mr GLISOVIC précise que dans l'annexe de la DQE, le contour de la parcelle triangulaire du déversoir à l'angle de la rue d'Angerville et rue du château d'eau n'apparaît pas comme prévu ainsi les accès du lotissement avant le cimetière.

La question sera portée à la connaissance d'ELI et une rectification aura lieu si besoin.

VII. Questions diverses.

Mr PRÉVOSTEAU a fait part de la dégradation accentuée des routes et s'il était prévu quelque chose pour la remise en état.

La mairie a déjà établi un contact et signalé cela au conseil départemental,

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h55.